

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne. Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

LA FERME BELLE OSCENCE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 20 000 €
Siège social : 4630 Route de Loscence
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
RCS ROMANS SUR ISERE 834 535 908

Avis de modifications

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01.04.2024, l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Alexandra POILBLANC de ses fonctions de gérante et de la nomination pour la remplacer par Monsieur Geoffrey PICOT domicilié 4630 route de Loscence 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS.

Par ailleurs il a été décidé de :
- Modifier la dénomination sociale qui sera LES BELLES DES CHAMPS au lieu de LA FERME BELLE OSCENCE
- Modifier l'objet social de la société qui sera désormais l'exercice dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole au sens de l'article L311-1 du code rural
- De transformer le GAEC en EARL

La société présente désormais les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination sociale** : LES BELLES DES CHAMPS
- **Forme sociale** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (associé unique)
- **Capital** : 20 000 euros.
- **Siège social** : 4630 route de Loscence 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
- **Objet** : l'exercice dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole au sens de l'article L311-1 du code rural
- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- **Gérant** : Monsieur Geoffrey PICOT domicilié 4630 route de Loscence 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS.
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Pour avis,
La Gérance

Etude de Me Philippe ENGEL et Victor BERNARD-BRUNEL, Notaires associés à PARAY-LE-MONIAL (71600), 27 bis rue du 11 novembre.

AVIS DE DISSOLUTION SCI RJMC18

Suivant délibération en date du 16 juillet 2024, de la société dénommée SCI RJMC18, SCI au capital de 1.200,00 €, dont le siège est à ROMANS SUR ISERE (26100), 12 Quai Chopin, identifiée au SIREN sous le numéro 839 751 393 et RCS de ROMANS SUR ISERE.

Il a été approuvé sa dissolution anticipée à compter du 30 juin 2024.

Monsieur Florian RAILLON, gérant, a été nommé liquidateur.

Et le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis
Le notaire.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DÉNOMINATION : SCM ASSAYAG.

Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 304 euros.
Siège social : 254 Allée JONQUILLES, 26740 SAUZET, 383 364 122 RCS de Romans.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Albert ASSAYAG demeurant 13 Chemin de Montmartel, 26200 Montélimar et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du ROMANS.

Le liquidateur



EARL BONNARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 546 Route de la Salle
26150 SOLAURE-EN-DIOIS
383 127 941 RCS ROMANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du PV d'assemblée en date du 15/07/2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain BONNARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.

WATERLOC ASSAINISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 rue Camille Flammarion
26000 VALENCE
RCS ROMANS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis donné de la constitution le 11/07/2024 de la SAS, immatriculée au RCS de ROMANS :

DÉNOMINATION : WATERLOC ASSAINISSEMENT

Objet : Vente et location de toilettes mobiles aux particuliers et aux professionnels. Activités de pompage et rejet des effluents, assainissement, prestations de nettoyage de cuves.

Siège : 20 rue Camille Flammarion - 26000 VALENCE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 000 euros

Président : M. Jean LAUMONT, demeurant 20 rue Camille Flammarion - 26000 VALENCE.

Directeur Général : M. Franck FAVERON, demeurant 690 Chemin Joseph Royan - 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET,

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis,
Le notaire.

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une SOCIÉTÉ CIVILE sans statut légal particulier immatriculée au RCS de ROMANS, dénommée

SCI 3T

au capital de 1.500 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles.

Le siège est à CLIUSCLAT (26270) 17 Chemin de la Cassole et le gérant est M. Thierry FAYOLLE demeurant 17 Chemin de la Cassole 26270 CLIUSCLAT.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis.



EARL DOMAINE DU CHENE VERT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Société civile au capital de 9 270 €
Siège social : 165 Chemin du Chêne Vert
26600 LA ROCHE DE GLUN
444 966 998 RCS ROMANS

AVIS MODIFICATIF

Aux termes du PV AGE en date du 01/07/2024, les associés ont décidé de transformer l'EARL en SCEA et ce à compter du 01/07/2024. Les caractéristiques de la SCEA sont les suivantes

Dénomination sociale : DOMAINE DU CHENE VERT

Siège social : 165 Chemin du Chêne Vert 26600 LA ROCHE DE GLUN

Durée : 99 ans

Capital social : 9 270 €

Gérants : Monsieur Mickaël ROCHAS demeurant à 26600 LA ROCHE DE GLUN, 165 Chemin du Chêne Vert et Monsieur Jordan COLIN demeurant à 26600 PONT DE L'ISERE, 400 Route des 7 Chemins

Cession de parts : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession de parts ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés. En conséquence, les statuts ont été modifiés.

Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance.

MAINS D'OEUVRE

Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros
Siège social : 23 Côte Jacquemart
26100 ROMANS-SUR-ISERE
902 559 715 RCS ROMANS

Aux termes de l'AGE du 05/06/2024 et du procès-verbal de la gérance du 10/07/2024, il a été décidé :

- de réduire le capital social de 6 000 € pour le porter de 12 000 € à 6 000 €, par rachat et annulation de 600 parts sociales,

- de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.

Pour avis la gérance.

Journal L'Agriculture Drômoise

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence cedex
Tél. 04.27.24.01.70

contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr

N° commission paritaire : 0924 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
Jérémy Chosson
23, rue Jean Baldassini - 69364 Lyon cedex 7
Tél : 04.72.72.49.07 - 07.71.91.72.09
jchosson@arpub.fr

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 PARIS Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 125 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 230 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique)
+ 1 revue technique : 178 €
Prix au numéro : 3,20 €

IMPRESSIION
Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy
59440 Avesnes-sur-Helpe

Origine du papier : France/Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCCG (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

1 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/05/2024	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier	entre	et	Valeur	Salaire brut mensuel base
Palier 1	9	11	11,65 €	1766,92 €
Palier 2	12	16	11,74 €	1780,57 €
Palier 3	17	24	11,91 €	1806,35 €
Palier 4	25	35	12,17 €	1845,78 €
Palier 5	36	51	12,70 €	1926,17 €
Palier 6	52	73	13,30 €	2017,17 €
Palier 7	74	104	14,08 €	2135,47 €
Palier 8	105	143	15,05 €	2282,58 €
Palier 9	144	196	16,29 €	2470,65 €
Palier 10	197	270	18,04 €	2736,07 €
Palier 11	271	399	20,53 €	3113,72 €
Palier 12	400		23,46 €	3558,10 €

Cotisations accident du travail	Taux 2024 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,37
130 Elevage gros animaux	2,49
140 Elevage petits animaux	4,27
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34
190 Viticulture	4,05

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2024

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : lundi 1^{er} janvier 2024
- Lundi Pâques : lundi 1^{er} avril 2024
- Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2024
- Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 9 mai 2024
- Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024
- Fête nationale : dimanche 14 juillet 2024
- Assomption : jeudi 15 août 2024
- Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2024
- Armistice : lundi 11 novembre 2024
- Noël : mercredi 25 décembre 2024

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2024

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès	3 666 €	7 %	0 %	7 %
• rémunération ≤ 2,5 Smic		13 %	0 %	13 %
• rémunération > 2,5 Smic		8,55 %	6,90 %	15,45 %
• rémunération > 2,5 Smic		2,02 %	0,40 %	2,30 %
Vieillesse plafonnée				
Vieillesse déplafonnée				
Allocations familiales 87		3,45 %	0 %	3,45 %
• rémunération ≤ 3,5 Smic		5,25 %	0 %	5,25 %
• rémunération > 3,5 Smic		Variable	0 %	
Accident du travail				
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30 %	0 %	0,30 %
Fonds d'aide au logement		0,10 %	0 %	0,10 %
Chômage	14 664 €	4,05 %	0 %	4,05 %
Retraite complémentaire (Agrica) Retraite complémentaire	3 666 €			
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*		3,94 %	3,93 %	7,87 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS		10,80 %	10,79 %	21,59 %
Contribution d'équilibre technique (CET)		0,21 %	0,14 %	0,35 %
• Rémunération supérieure au PMSS		1,29 %	0,86 %	2,15 %
Contribution d'équilibre général (CEG)		1,62 %	1,08 %	2,70 %
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS				
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS				
Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)		0,50 %	0,50 %	1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,25 %	0 %	0,25 %
Service santé au travail	3 666 €	0,42 %	0 %	0,42 %
FAFSEA (entreprise moins de 15 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 %	0,01 % 0,01 % 0,20 % 0,04 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,04 %
ADEFA Contribution au dialogue social		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %

Le service juridique social de la FDSEA 26,
Manon Dussert

Journal habilité à publier les annonces légales sur toute la Drôme

Edition PRINT

Parution le jeudi
Bouclage mardi 17 h
Pas de parution en semaine 33

Edition SPEL

www.agriculture-dromoise.fr
Parution à la date souhaitée
Mise en ligne immédiate

une adresse mail à votre service :

legales@agriculture-dromoise.fr